



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-11-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2017

Le deux novembre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le vingt-sept octobre deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Marylène GIRAUDON, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Philippe NOIRTAULT, Anthony PEIGNON, Emmanuel ROUSSELOT, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Absents excusés : Damien PARNAUDEAU a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU
Sophie AUGER a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD
Christèle JARNY a donné pouvoir à Johann BARANGER

Absent non excusé : Cécile TAVENEAU

Secrétaire de séance : Marylène GIRAUDON

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 septembre 2017

Une observation est portée sur la convention avec l'association communale Agility et le loyer demandé.

Une réponse est apportée et Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 septembre 2017, avec :

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Cahier des charges pour le choix d'un boulanger au Poirier

Pour choisir un boulanger, il est nécessaire de rédiger un cahier des charges qui définit le contexte (le pourquoi), les conditions particulières (le quoi), les aspects financières (le combien) et les modalités de dépôt de la candidature (le comment).

Monsieur le Maire fait lecture d'un projet de cahier des charges. Monsieur le Marie propose un loyer mensuel de 4,50 euros Hors Taxes/m².

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le prix de 4,50 euros hors taxes/m², avec :

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-11-01

Attribution nouvelle du candidat pour les travaux de VRD au Poirier – Lot 2

Pour rappel, l'entreprise MIGNE a obtenu le lot 1 (Terrassement - Eaux pluviales – Tranchées techniques). Pour les lots 2 et 3, l'entreprise GONNORD a été choisie mais elle ne donne pas suite (courrier officiel du 25 octobre 2017). Elle aurait souhaité exécuter l'ensemble du marché.

Un second vote est donc nécessaire pour attribuer le lot n°2 - Eclairage public – Electricité, avec les réponses des candidats suivants :

2 réponses : **GEF TP** : 27 098,95 euros H.T.
 DELAIRE : 23 544,50 euros H.T

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution du lot n°2 du marché VRD du Poirier à l'entreprise DELAIRE, avec :

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Convention pour l'animation du site natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) est en charge de l'animation du site Natura 2000. Il a pour objectif le maintien en bon état et la conservation des espèces et des habitats sur le bassin amont du Thouet.

Sensibilisation, information et assistance technique sont les différents volets de la mission du SMVT. La convention est valable 3 ans pour transférer cette mission au SMVT et doit désigner également un référent communal. Monsieur le Maire se propose.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le contenu de la convention SMVT pour le site Natura 2000 et le représentant communal référent, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Admission en non-valeur

La Trésorerie ne prend plus en charge les mandats et titres d'un montant inférieur à 5 euros car les frais de fonctionnement restent plus élevés que le montant de l'écriture comptable.

Pour clôturer l'exercice 2017, il est donc nécessaire d'inscrire une créance admise en non-valeur (une dette d'un abonné qu'il ne paiera jamais) pour un montant de 1,64 euros. Les crédits sont déjà ouverts en dépense de fonctionnement, au compte 6541.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur un montant d'admission en non-valeur de 1,64 euros pour l'année 2017, avec :

- 15. voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2017-11-01

Indemnité du comptable public

Une indemnité de conseil et d'expertise peut être attribuée au Comptable Public tous les ans. Monsieur POSTIC apporte ce service au quotidien à notre collectivité, de façon sérieuse et efficace pour le bon fonctionnement des deux entités.

Pour rappel, pour l'année 2016, l'Assemblée a voté un taux de 100%, pour un montant d'indemnité de 161,10 euros (prise de poste au 1^{er} septembre 2016).

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le taux d'indemnisation de 100% du Comptable Public pour l'année 2017, avec :

- 9 voix « pour »,
- 5 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

Révision de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2018

La taxe d'aménagement a été instaurée au 1^{er} mars 2012 et est applicable sur les déclarations préalables et les permis de construire. Actuellement, le taux communal est de 2 % (délibération n° 2013-0069 du 24 octobre 2013) et cette taxe a généré 2 780 euros pour l'année 2017.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le maintien du taux de la taxe d'aménagement de 2 % pour l'année 2018, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le maintien de la taxation des abris de jardins, pour l'année 2018, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-11-01

Décision modificative n°9 pour le budget principal

Il s'agit d'un réajustement comptable sans valeur réelle (opération d'ordre) demandé par le Comptable Public, qui concerne les écritures liées à la cession du terrain par les Consorts GODET.

DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2112	ONA	Terrain de voirie	999,00

RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	1328	ONA	Autres	999,00

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative n°9 du budget principal telle que décrite ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Décisions modificative n°10 pour le budget principal

Il s'agit d'un réajustement comptable sans valeur réelle (opération d'ordre) demandé par le Comptable Public, qui concerne les écritures liées à des frais d'étude pour les aménagements des espaces publiques de la Salle multi-activités et de Château Bourdin.

Ces dépenses ont été affectées sur un compte provisoire (2031) et doivent être imputées sur un compte définitif (2152).

DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2152	ONA	Installation de voirie	8 352,00

RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2031	OPFI	Frais d'études	8 352,00

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative n°10 du budget principal telle que décrite ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-11-01

Informations et questions diverses

- Une réunion pour une mutuelle communale est programmée le lundi 6 novembre à 20 heures au Foyer Rural.
- Le téléthon est organisé le week-end du 8 et 9 décembre. Le départ et l'arrivée se feront à LA BOISSIERE, avec le déjeuner du samedi à VOUHE. Le diner du vendredi est à VERRUYES à partir de 19 heures.
- Le contrat aidé d'un agent technique se termine au 3 novembre. Les Adjoints lui ont proposé un contrat CDD d'un an qu'il a accepté.
- Un rassemblement communal des Anciens Combattants est prévu le 11 novembre. La route départementale sera coupée durant la matinée.
- Dans le cadre du dispositif « argent de poche », deux jeunes sont venus pendant les vacances de la Toussaint : une jeune fille à la mairie et un jeune homme au service technique. Leurs tuteurs sont très satisfaits de leur prestation. Le dispositif est prévu d'être reconduit pour les vacances de Noël.
- Un livret « tout un programme – hiver 2017-2018 » sur les manifestations prévues sur l'ensemble du territoire de la nouvelle communauté de communes va être distribué aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Benoît PIRON

